Espérance
GROUPE SCOLAIRE
CATHOLIQUE

Tarifs indicatifs – 2026-2027

Frais de scolarité et frais de demi-pension

La contribution familiale (frais de scolarité) est une participation financière des familles. Réglementée par la Loi, dans le cadre du contrat d'association, elle couvre certaines dépenses non prises en charge par l'Etat. Elle est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement. Elle prend en charge également les dépenses de fonctionnement non prises en compte par le forfait d'externat.
Les frais de demi-pension correspondent à la production, au service des repas et au frais de personnels ainsi que les coûts de structures et d'équipement des locaux de restauration.
Enfin les cotisations et prestations diverses incluent les cotisations d'assurance, des fournitures scolaires, les éventuels frais liés aux évaluations (en langue notamment), ainsi que les différentes cotisations reversées à des organismes en lien avec l'établissement.

Principales contributions des familles - année scolaire 2026-2027				
		école	**collège**	**lycée**
Scolarité - élève externe		**1 979 €**	**2 012 €**	**2 012 €**
Scolarité - élève demi-pensionnaire		**1 812 €**	**1 812 €**	**1 812 €**
	abonnement et 2 repas/semaine	880 €	946 €	946 €
	abonnement et 3 repas/semaine	1 032 €	1 056 €	1 056 €
	abonnement et 4 repas/semaine	1 185 €	1 167 €	1 167 €
Repas exceptionnel		11 €	11 €	11 €
Cotisations et prestations diverses (montant indicatif)		270 €	100 €	180 €
Frais d'inscription		120 €	120 €	120 €
Acompte, déduit de la facture (réinscription/inscription)		200€/350€	200€/350€	200€/350€

Réductions tarifaires

Une réduction est accordée sur la contribution familiale à partir du 2ème enfant (même famille) :

- 2ème enfant : 10 %
- 3ème enfant : 25 %
- 4ème enfant : 50 %
- 5ème enfant : 100 %

Règlement

Le règlement, quel que soit le statut et les prestations choisis s'effectuera :
- par prélèvement bancaire (mode de règlement à privilégier) : 9 prélèvements d'octobre à juin.
- par carte bancaire : à partir du compte Ecole Directe de la famille.
Il est également possible d'effectuer des paiements en ligne à partir du compte Ecole Direct de la famille pour l'achat de prestations qui nécessitent d'approvisionner le porte-monnaie.

Droit d'inscription et avance sur scolarité

Une avance sera demandée lors de l'inscription (350€) et la réinscription (200€). Celle-ci est définitivement acquise à l'Espérance. Elle sera déduite lors du premier règlement de la facture annuelle. D'autre part il sera également demandé des droits d'inscription (non remboursable) d'un montant de 120 €.